LOUIS PASSET
Community Manager

1. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de collaboration entre le Prestataire et le Client pour la gestion de la communication des réseaux sociauxn precis dans le cahier des charges et la crétion de contenu de ce dernier.

Le Prestataire s'engage à fournir les services suivants :

- Création et publication de contenus (visuels, vidéos, textes) sur [Instagram, Facebook, TikTok...] ;
- Gestion et animation de la communauté (réponses aux messages et commentaires) ;
- Élaboration d'une stratégie de contenu adaptée ;
- Analyse des performances et reporting mensuel ;
- Optionnel : gestion des campagnes publicitaires, shooting additionnel (supplément à définir).

Tous les contenus créés par le Prestataire restent sa propriété jusqu'au paiement intégral des prestations dues. Le Client reçoit une licence d'utilisation de ces contenus uniquement après paiement complet.

2. DURÉE DU CONTRAT ET RENOUVELLEMENT

Le présent contrat est conclu pour une durée . Il se renouvellera tacitement pour une durée équivalente, sauf résiliation par l'une des parties.
Toute résiliation devra être notifiée par lettre recommandée ou e-mail avec accusé de réception, au plus tard 15 jours avant la fin de la période en cours.
Sans notification dans ce délai, le contrat sera automatiquement prolongé dans les mêmes conditions.
Toute modification majeure de la stratégie digitale, de la ligne éditoriale ou de la création de contenu (photos, vidéos, visuels) demandée par le Client devra être communiquée au Prestataire avec un préavis minimum de 15 jours afin de permettre l'adaptation des contenus et du planning de publication.

3. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à :

- Mettre en œuvre les actions définies dans la stratégie établie avec le Client ;
- Assurer une présence régulière et active sur les réseaux sociaux du Client ;
- Produire des contenus adaptés à l'image et aux objectifs du Client ;
- Fournir un rapport mensuel d'analyse des performances ;
- Maintenir une communication claire et régulière avec le Client.

4. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- Fournir toutes les informations et ressources nécessaires (photos, vidéos, accès aux comptes, branding, etc.) dans un délai raisonnable avant la réalisation des prestations ;
- Valider les propositions de contenu dans les délais impartis ;
- Régler les factures dans les conditions prévues à l'Article 6 ;
- Ne pas interférer avec la gestion des réseaux sociaux sans accord préalable du Prestataire.

5. DÉLAI DE VALIDATION

Le Client s'engage à valider les propositions de contenu (designs, photos, vidéos, visuels, etc.) dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après leur soumission par le Prestataire.
Passé ce délai, sans retour du Client, le contenu sera considéré comme automatiquement validé et pourra être publié selon le calendrier prévu.
Tout retard non justifié dans la validation du contenu pourra impacter le calendrier de publication et ne pourra en aucun cas être imputé au Prestataire.
En cas de retard, des ajustements supplémentaires pourront être nécessaires pour respecter les délais, et des frais supplémentaires pourront être facturés.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les contenus créés par le Prestataire (designs, photos, vidéos, visuels, etc.) restent la propriété exclusive du Prestataire jusqu'au paiement intégral des prestations dues.
Une fois le paiement effectué, le Client obtient une licence d'exploitation des contenus créés, pour l'utilisation spécifique convenue dans le cadre de la prestation.
Le Prestataire se réserve le droit d'utiliser certaines réalisations (photos, vidéos, visuels) à des fins promotionnelles et commerciales (portfolio, site web, réseaux sociaux, etc.), sauf opposition écrite préalable du Client. Cette opposition doit être notifiée au Prestataire dans les 7 jours suivant la livraison des créations.

7. TARIF ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prestations sont facturées selon le devis convenu avec le Client. Les tarifs peuvent varier en fonction de la nature et de la complexité des services demandés (création de contenu, gestion des réseaux sociaux, shooting additionnels, campagnes publicitaires, etc.). Un devis personnalisé sera établi pour chaque prestation hors cahier des charges, qui devra être validé par le Client et signé avant le début des prestations.

Les tarifs peuvent être révisés à tout moment par le Prestataire, sous réserve d'une notification préalable d'au moins 15 jours avant la modification.

Le paiement de la facture s'effectue par virement bancaire, à réception de celle-ci et au plus tard 5 jours après son émission.

Retard de Paiement

En cas de retard de paiement, des intérêts de retard seront appliqués dès le jour suivant la date d'échéance de la facture, à un taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'émission de la facture. Par ailleurs, tout retard de paiement entraînera automatiquement l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros, conformément à l'article D441-5 du Code de commerce.

8. CAMPAGNES PUBLICITAIRES

Les campagnes publicitaires sur les réseaux sociaux (Facebook Ads, Instagram Ads, TikTok Ads) sont proposées en supplément et feront l'objet d'un devis distinct. Le budget alloué aux publicités sera directement géré par le Client sur ses comptes publicitaires. Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre toutes les optimisations nécessaires pour maximiser l'efficacité des campagnes publicitaires, mais ne peut garantir de résultats spécifiques en termes de ventes, de leads ou de croissance d'audience, ces résultats étant influencés par les algorithmes des plateformes et les tendances du marché

9. CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à ne divulguer aucune information confidentielle concernant l'autre partie, pendant toute la durée du contrat ainsi qu'après son expiration ou résiliation. Cette obligation inclut, sans s'y limiter, les informations financières, stratégiques, commerciales et créatives, y compris les contenus, photos, vidéos et tous autres matériaux créés dans le cadre des prestations.

Les informations confidentielles ne peuvent être partagées qu'avec des tiers uniquement avec l'accord préalable écrit de l'autre partie, sauf si une divulgation est exigée par la loi ou par une autorité judiciaire compétente.

Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des contenus créés, y compris les droits d'auteurs et de propriété intellectuelle, et à ne pas les exploiter sans l'accord explicite du Client. En retour, le Client s'engage à ne pas divulguer les stratégies, les plans de contenu ou tout autre matériel stratégique produit par le Prestataire.

10. RÉSILIATION

Le présent contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 15 jours, à compter de la réception de la notification par e-mail ou lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect des obligations par l'une des parties, l'autre partie pourra mettre fin au contrat sans préavis, après mise en demeure restée sans effet pendant 7 jours.

Le Client s'engage à verser une indemnité compensatoire de résiliation égale à 5% du montant total restant dû, à l'exclusion de toute autre somme.

11. CLAUSE DE RÉSILIATION

En cas de résiliation par le Client avant la fin de la période contractuelle, celui-ci devra s'acquitter de la totalité des sommes dues pour les prestations déjà réalisées. Si la résiliation intervient sans faute du Prestataire, une indemnité correspondant à 50% du montant des prestations restantes sera due, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

Le Prestataire se réserve également le droit de résilier le contrat en cas de comportement dénigrant, agressif, irrespectueux ou tout autre comportement nuisant à l'exécution du contrat ou à l'image de l'entreprise. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera versée au Client et le solde des prestations restantes sera dû.

12 . RESPONSABILITÉS

Le Prestataire s'engage à fournir des prestations de qualité et à mettre en œuvre son expertise afin d'atteindre les objectifs convenus. Cependant, le Prestataire ne garantit pas un résultat spécifique en termes de croissance des abonnés, de taux d'engagement ou de chiffre d'affaires.

Le Client reste responsable de la véracité et de l'exactitude des informations fournies et de leur impact sur les résultats de la prestation.

13. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

Le Prestataire met en œuvre les meilleures pratiques en matière de gestion des réseaux sociaux, création de contenu et stratégie digitale, mais ne garantit aucun résultat quantifiable (comme la croissance des abonnés, l'engagement, les ventes, etc.). Les résultats dépendent de nombreux facteurs externes, tels que les algorithmes des plateformes, les tendances du marché, l'engagement des utilisateurs, ainsi que des décisions stratégiques du Client. En conséquence, le Prestataire ne pourra être tenu responsable de l'atteinte partielle ou totale des objectifs fixés par le Client.

14. PROTECTION DU MATÉRIEL

Le Client s'engage à garantir la sécurité du matériel fourni par le Prestataire lors des shootings, événements ou prestations réalisés sur le site du Client ou tout autre lieu défini. En cas de vol, de perte ou de dégradation du matériel du Prestataire pendant ces prestations, le Client sera responsable et devra indemniser le Prestataire pour les frais de remplacement ou de réparation nécessaires. Il est vivement conseillé que le Client souscrive à une assurance couvrant ces types d'incidents afin de se prémunir contre toute situation imprévue.

15. FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution de ses obligations dues à un événement de force majeure, tel que défini par la loi (grèves, catastrophes naturelles, cyberattaques, pandémies, etc.), ou tout autre événement échappant à son contrôle raisonnable.

Si un tel événement empêche l'exécution de la prestation, un délai raisonnable sera accordé à la partie affectée pour exécuter ses obligations. Si la situation persiste au-delà de 30 jours, chaque partie pourra résilier le contrat sans pénalité, après notification par écrit à l'autre partie.

16. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification de ce contrat, que ce soit pour les services, le prix ou toute autre condition, devra faire l'objet d'un accord écrit entre les deux parties. Cet accord devra être signé par le prestataire et le client avant que la modification n'entre en vigueur.

17. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent contrat est régi par le droit français. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant d'engager toute action judiciaire. À défaut d'accord amiable, le tribunal compétent sera celui du domicile du Prestataire.

Si aucune solution amiable ne peut être trouvée, les parties conviennent d'entamer une procédure de médiation préalablement à toute action en justice. Cette médiation sera menée par un médiateur indépendant désigné par les deux parties d'un commun accord.

Dans le cas où la médiation échoue, la procédure judiciaire pourra être engagée devant le tribunal compétent, situé au domicile du Prestataire.

18. CLAUSE DE NON-SOLLICITATION

Le Client s'engage, pendant la durée du contrat et pour une période de 6 mois après la fin de celui-ci, à ne pas solliciter ou contracter directement avec un autre Community Manager ou prestataire en communication digitale pour des prestations similaires, sans l'accord préalable écrit du Prestataire.

En cas de violation de cette clause, le Client devra verser au Prestataire une indemnité forfaitaire de 1 500€, destinée à compenser le préjudice subi par ce dernier.

19. CLAUSE D'ADAPTATION STRATÉGIQUE

En cas de modification significative des algorithmes des plateformes sociales ou de changement majeur dans les tendances du marché ayant un impact direct sur la performance des publications, Louis PASSET | Community Manager, se réserve le droit de réajuster la stratégie digitale en cours. Cette adaptation vise à optimiser les résultats malgré les fluctuations externes, en tenant compte des nouvelles dynamiques. Les performances antérieures ne pourront être garanties dans ces conditions, ces évolutions étant indépendantes de la volonté du prestataire.

CAHIER DES CHARGES

1. Description générale de la prestation

Dans le cadre de la collaboration entre Louis PASSET | Community Manager (le Prestataire) et le Client, ce cahier des charges a pour but de définir précisément les missions, la répartition des rôles et des responsabilités.

2. Missions du Prestataire

Le Prestataire s'engage à fournir les prestations suivantes :

- **Audit et analyse préliminaire** : Étude du marché, des réseaux sociaux, de la présence en ligne du Client. Mise en place d'une stratégie sur mesure.
- **Création et gestion des réseaux sociaux** : Gestion des comptes Instagram, Facebook et autres réseaux pertinents pour le Client, création de publications et gestion des interactions.
- **Création de contenu :**

  Photos : Réalisation de photos professionnelles adaptées à l'image du Client.

  Vidéos : Réalisation de vidéos promotionnelles, y compris des Reels et autres formats visuels adaptés aux réseaux sociaux.

  Design de visuels : Création de visuels adaptés aux publications et aux besoins du Client (ex : flyers, carrousels, bannières).

  Réalisation de visuels en fonction des retours du Client : Adaptation du contenu visuel en fonction de la stratégie convenue et des demandes spécifiques.
- **Publications et gestion des campagnes publicitaires** : Création de posts et de campagnes publicitaires sur les réseaux sociaux (Instagram Ads, Facebook Ads, etc.).
- **Suivi des performances** : Rapport sur les statistiques et analyse des retours des publications.

3. Missions du Client

Le Client s'engage à fournir toutes les informations et ressources nécessaires à la bonne exécution de la mission (photos, vidéos, accès aux comptes, branding, etc.) dans un délai de 3 jours avant la réalisation des prestations.

Le Client doit également valider les propositions de contenu dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables, sans quoi le contenu sera considéré comme validé et publié selon le calendrier convenu.

4. Relais et responsabilités communes

Communication : Une communication fluide entre le Prestataire et le Client est essentielle pour la réussite de la mission. Le Prestataire communique régulièrement avec le Client via e-mail, WhatsApp et Notion.

Suivi de projet : Le Prestataire fournira des rapports réguliers sur la performance des réseaux sociaux, des campagnes et du contenu.

5. Participation et répartition des responsabilités

Responsabilité	Prestataire	Client
Audit et analyse initiale	Oui	Non
Élaboration de la stratégie	Oui	Validation/Appropriation
Création de contenu	Oui	Fourniture des éléments nécessaires
Gestion des réseaux sociaux	Oui	Validation des publications
Suivi et analyse des performances	Oui	Suivi des retours clients
Publicité en ligne (option)	Oui	Validation des campagnes
Reporting	Oui	Réception et analyse des rapports

6. Conditions de modification et d'extension des missions

Les prestations supplémentaires non incluses dans ce cahier des charges feront l'objet d'un devis complémentaire, validé par les deux parties avant leur mise en œuvre.
Le Client bénéficie de trois (3) modifications maximum par projet, sans coût supplémentaire. Passé ce nombre, toute modification sera facturée en supplément, selon un tarif fixé en accord avec le Client.

7. Durée de la collaboration

La collaboration est d'une durée de _ _ mois, à compter de la signature du contrat. Elle se renouvelle tacitement pour des périodes égales, sauf résiliation par l'une des parties avec un préavis de 15 jours.

8. Confidentialité

Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations échangées dans le cadre de la prestation. Cela inclut les informations relatives aux stratégies de contenu, aux campagnes publicitaires, et aux données sensibles du Client.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Dans le cadre de la fourniture de nos services, nous pouvons être amenés à collecter et traiter des données personnelles vous concernant. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous nous engageons à respecter la confidentialité et à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger vos données personnelles.

Les données collectées dans le cadre de l'exécution de la prestation (telles que nom, prénom, adresse e-mail, etc.) sont utilisées uniquement dans le cadre de l'exécution du contrat, pour la gestion des services et de la facturation. Ces données peuvent également être utilisées pour vous envoyer des informations liées à nos services.

Droits des personnes concernées :

Vous disposez des droits suivants sur vos données personnelles :

- Droit d'accès : vous avez le droit d'obtenir une copie des informations que nous détenons à votre sujet.
- Droit de rectification : vous pouvez demander la modification ou la mise à jour de vos données personnelles.
- Droit à l'effacement : vous pouvez demander la suppression de vos données, sous certaines conditions.
- Droit d'opposition : vous pouvez vous opposer au traitement de vos données dans certains cas.

Pour toute question concernant vos données personnelles ou pour exercer vos droits, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : louispassetcm@gmail.com